



Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2010

Séance ordinaire du 15 janvier 2010

- 2010-01 avis favorable sur le projet Toucan et confirmation de la compatibilité du projet avec le plan local d'urbanisme de la commune de Montsinéry-Tonnégrande
- 2010-02 mise en place d'une stratégie de développement touristique sur la commune de Montsinéry-Tonnégrande
- 2010-03 nomination du coordinateur communal des agents communaux chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement et des agents recenseurs
- 2010-04 adhésion de la commune de Montsinéry-Tonnégrande au centre médico-sportif de la Guyane
- 2010-05 autorisation de signature de la convention « Ecole numérique rurale »
- 2010-06 adhésion de la la commune de Montsinéry-Tonnégrande au chèque déjeuner ; fixation de la valeur du chèque entre 5 et 8 euros ; fixation du pourcentage de la collectivité à hauteur de 50 à 60 %
- 2010-07 modification du plan de financement de la réhabilitation de la cale inclinée de Tonnégrande
- 2010-08 modification du plan local d'urbanisme
- 2010-09 modification du plan de financement pour la réalisation d'un orthophotoplan sur les zones urbaines et aménageables de la commune de Montsinéry-Tonnégrande
- 2010-10 modification de la demande d'autorisation de contracter un emprunt auprès de l'Agence française de développement
- 2010-11 analyse de la situation présente en Haïti : mise en place d'une cellule de soutien ; don de 1500 euros à la Fondation de France





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2010**

PREFECTURE DE LA GUYANE
Bureau central du courrier
26 JAN. 2010
ARRIVEE
TRANSMIS A.....

DATE DE CONVOCATION

10 Janvier 2010

DATE D’AFFICHAGE

10 Janvier 2010

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 10
ABSENTS : 05
QUORUM : 08

DELIBERATION N°2010/03 /M-T

L’AN DEUX MILLE DIX LE QUINZE JANVIER Á DIX HEURES, LE
CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en
séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE**
Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSÉS:

Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller

ABSENTS:

Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller
Madame **CHAVERIMOUTOU Liliane** Conseillère

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice,
conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il
a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article
L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales,
Madame **Marcelline POPO**, 4^{ème} Adjointe, a été nommée à ces fonctions qu’elle a
acceptées.

.../...

Délibération n° 2010/03/ MT
Portant nomination du coordonnateur communal des agents communaux chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement et des agents recenseurs

Objet : Nomination du coordinateur communal des agents communaux chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement et des agents recenseurs.

Mesdames,
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Dans le cadre du recensement 2010 de la population, il incombe à l'organe délibérant, par l'article 22 du décret du Conseil d'Etat n° 2003-485 en date du 5 Juin 2003 modifié définissant les modalités d'application du titre V de la loi n°2002-276 de charger le Maire de procéder aux enquêtes de recensement afin qu'il puisse désigner par arrêté les personnes encourant à la préparation et à la réalisation des dites enquêtes.

Je vous demande donc de me charger de procéder aux enquêtes de recensement et pour cela de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions ;

Vu l'article 22 du Décret du Conseil d'Etat n°2003-485 en date du 8 Juin 2003 modifié définissant les modalités d'application du titre V de la loi 2002-276 demandant au Maire de procéder aux enquêtes de recensement afin qu'il puisse désigner par arrêté les personnes encourant à la préparation et à la réalisation des dites enquêtes ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire relatif à ces instructions.

Après avoir entendu ses explications et délibéré,



.../...

DECIDE :

Article unique : **DEMANDE** à Monsieur le Maire de bien vouloir procéder aux enquêtes de recensement et pour cela, de nommer par arrêté le coordinateur communal et les agents recenseurs qui seront en charge de la préparation et de la réalisation de ces enquêtes.

ADOPTÉE PAR DIX VOIX (10) CONTRE ZÉRO (0).

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 15 Janvier 2010

Le Maire,



Patrick LECANTE

